



Le 6028

Saison d'été 2020 – En toute quiétude au Village Arc 1950

C'est un immense bonheur de pouvoir vous accueillir à nouveau très bientôt dans notre Village si bien protégé, au cœur de nos majestueuses montagnes et de cette nature propice au ressourcement dont nous avons tant besoin. D'ailleurs, nos clients répondent déjà présents à l'appel ; les chiffres de fréquentation à date, pour cet été, sont positifs par rapport à l'an dernier, qui fut une année historique.

Cette joie de vivre qui marque l'identité de la station est communicative et les équipes d'Arc 1950, ainsi que les commerçants sont à pied d'œuvre pour faire revivre nos rues et nos places. Franka et son équipe Pierre & Vacances s'organisent actuellement pour accueillir nos clients et vous dans les meilleures conditions sanitaires, que ce soit dans les espaces communs de nos résidences 5* et dans les appartements en bail. Afin de rassurer les personnes qui réservent par son intermédiaire, le Groupe Pierre & Vacances a mis en place une « Garantie Sérénité » que je vous propose de découvrir dans cette newsletter. Les conciergeries partenaires de l'ASL souhaitent également optimiser les services qu'elles apportent aux propriétaires classiques et à leurs clients, en mettant l'accent sur la sécurité et en respectant les protocoles sanitaires.

Dans les semaines à venir, les rues vont s'habiller de fleurs colorées et le Village va retrouver sa beauté estivale. Grâce aux efforts de l'équipe technique, nos installations sportives et jeux pour enfants vont reprendre place.

Pour continuer de passer les meilleures vacances en famille, entre amis ou en solo, l'équipe animation de l'ASL a adapté notre programme d'animations, prenant en compte les contraintes sanitaires. Cette année, nous lançons un système d'inscription aux animations en ligne, visant à faciliter le respect des mesures de sécurité. Des activités sportives quotidiennes seront offertes à toutes les personnes séjournant à Arc 1950, même pour un court séjour.

Côté parking, un gros nettoyage de printemps aura lieu avant l'ouverture du Village.

Nathalie Guidon – Directrice d'Arc 1950 Le village

LA VIE DU VILLAGE

ANIMATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES OUTDOOR

Les animations et les activités habituellement proposées par Arc 1950 le Village sont impactées par les restrictions sanitaires. En conséquence, nos équipes ont totalement repensé leur organisation et leur programmation, en limitant la participation à 10 personnes par session d'animations ou d'activités sportives outdoor. Nous allons mettre en place des protocoles de sécurité adaptés à chaque activité pour garantir le bien-être des participants. Ces protocoles sont en cours de validation.



Pour faciliter les inscriptions aux animations et aux activités sportives outdoor, une nouvelle plateforme d'inscription sera mise en ligne avant l'ouverture du Village. L'accès à cette plateforme se fera à l'aide d'un code de connexion, qui sera modifié chaque semaine ; les inscriptions seront ouvertes à partir du vendredi soir pour les séjours débutant le samedi ou les jours suivants de ladite semaine. Les vacanciers pourront alors réserver les animations et les activités auxquelles ils souhaitent participer, sous réserve de disponibilités et des conditions météorologiques, en renseignant leurs noms, prénoms, résidences, numéros d'appartement et numéros de téléphone.

Il n'y aura plus de longues files d'attente sur la place du Village le dimanche ni devant les bureaux d'Evolution 2 en semaine ; le nouveau système vous permettra de profiter davantage de votre journée !

Compte tenu des mesures sanitaires, l'accès aux animations et aux infrastructures sera réservé aux résidents du Village ; tous les propriétaires et clients recevront un bracelet afin de pouvoir en bénéficier exclusivement.

Dans la pratique, pour les propriétaires en bail, les propriétaires maeva.com et leurs clients, le code et les bracelets seront remis par les réceptions de vos résidences à chaque arrivée.

Pour les propriétaires classiques, les loueurs particuliers et leurs hôtes, une demande du propriétaire devra être faite par email à Chloé Gaget (cg@arc1950.com), 72h minimum avant le début de chaque séjour et pour chaque vacancier. Elle se chargera de donner le code d'accès et les bracelets aux bénéficiaires, en déposant une enveloppe à leurs noms aux réceptions de leurs résidences.



Le programme d'animations a été revisité et adapté ; vous retrouverez les incontournables :

- . Tournois de pétanque
- . Tournois de tennis de table
- . Biathlon laser
- . Ateliers cirque
- . Ateliers créatifs
- . Family trail
- . Trotti'race.



Pour satisfaire le plus grand nombre tout en respectant les obligations sanitaires, certaines animations seront organisées 2 fois par semaine.

À toutes ces animations s'ajouteront les infrastructures en libre-service qui font du Village d'Arc 1950 un lieu convivial et divertissant : trampoline, tables de ping-pong, murs d'escalade, slackline, terrains de pétanque, terrain de beach soccer ainsi que l'aire de jeux pour enfants, le parcours santé autour du Village, le tennis, le practice de golf junior...

Nous avons encore des incertitudes sur l'ouverture des structures gonflables ; nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Toujours pour privilégier votre santé, aucun prêt de matériel ne sera effectué pour l'utilisation de nos infrastructures (raquettes et balles de ping-pong, boules de pétanque, etc.). Il vous faudra, ainsi que vos hôtes, venir muni de votre propre matériel ou vous le procurer dans les boutiques de notre Village.

Concernant les **activités sportives outdoor**, en collaboration avec notre prestataire Evolution 2, nous avons fait le choix de réduire le nombre d'activités proposées à 2 par personne au lieu de 3, mais de les offrir sans minimum de nuitée (minimum de 5 nuits les années précédentes) et 7 jours sur 7 (contre 6 jours sur 7 précédemment). Nous avons choisi d'adapter les conditions sanitaires qui malheureusement réduisent



PIERRE & VACANCES ET MAEVA.COM ONT INSTAURÉ UNE « GARANTIE SÉRÉNITÉ »



Cette chartre est certifiée par leur expert indépendant en sécurité sanitaire Hygiacare Conseil. Pierre & Vacances s'engage à :

- . Prendre en compte les recommandations des autorités sanitaires pour adapter sa démarche face au Covid-19.
- . Adopter une communication sur les mesures préventives à mettre en place face aux risques de transmission du Covid-19.
- . Former ses collaborateurs aux gestes barrières et aux mesures mises en place dans le cadre de la chartre Sécurité+ ainsi que mettre à leur disposition des équipements de protection individuelle.
- . Mettre en place une signalisation afin de permettre le respect de la distanciation sociale d'1m50 dans les lieux d'accueil et les zones ludiques.
- . Mettre à disposition un accès à du gel hydroalcoolique pour les clients comme pour le personnel dans les espaces communs.
- . Renforcer le plan de nettoyage et de désinfection notamment des hébergements, des parties communes et d'accueil et des points de contact (ex. : panneaux d'ascenseurs, poignées de portes, terminaux de paiement...) en adaptant les produits de nettoyage désinfection à la norme virucide en vigueur EN 14 476 indiquée contre le Covid-19.
- . Renforcer la vérification et le nettoyage de l'ensemble des ventilations.
- . Assurer l'entretien du linge et des draps des hébergements selon les recommandations des autorités sanitaires.
- . Nettoyer la vaisselle courante (assiettes, couverts, verres et tasses) des hébergements selon les recommandations des autorités sanitaires avant la mise à disposition des hébergements.
- . Assurer une aération des diverses pièces des hébergements avant la mise à disposition des hébergements.
- . Assurer une désinfection régulière sur la journée de tous les points de contact recensés avec un désinfectant virucide en vigueur répondant à la norme indiquée contre le Covid-19.
- . Etablir et appliquer des consignes d'accès et de sécurité sanitaire renforcées et spécifiques aux zones thermo-ludiques en accord avec les recommandations des instances en vigueur.
- . Assurer et respecter un protocole de gestion du risque en cas de suspicion de contagion au Covid-19.